

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 658 publiée le 29 août 2018

43,4% DES PRATIQUANTS DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE PRÊTS A ACCUEILLIR LA FORME EXTRAORDINAIRE DANS LEURS PAROISSES

De 2009 jusqu'à 2011, *Paix Liturgique* a fait conduire par des organismes professionnels et indépendants des sondages dans 12 diocèses français qui nous semblaient intéressants pour compléter et préciser les résultats de nos sondages nationaux de 2001, 2006 et 2008. Les résultats de ces sondages - les seules études statistiques sérieuses menées sur la question pour le moment - révèlent une grande cohérence, dans le temps et dans l'espace, du sentiment des catholiques français à l'encontre de ce qu'il est désormais convenu d'appeler la « forme extraordinaire du rite romain ». Un sur trois au minimum se déclare prêt à y assister régulièrement pour peu qu'elle soit célébrée DANS SA PAROISSE. Cette année, nous avons voulu reconduire ces enquêtes non plus à l'échelle diocésaine mais à l'échelle d'une commune, celle de Saint-Germain-en-Laye, dans le diocèse de Versailles.

I - Pourquoi Saint-Germain-en-Laye ?

Importante commune des Yvelines (40 000 habitants), Saint-Germain-en-Laye compte encore deux paroisses (Saint-Germain et Saint-Léger) et donne son nom à un doyenné comportant aussi les groupements paroissiaux de Fourqueux-Mareil, de Marly-le-Roi et de Chambourcy.

Des la publication du motu proprio *Ecclesia Dei adflicta* de 1988, des familles de la ville ont demandé à leur curé la célébration de la liturgie traditionnelle. Face au refus de l'évêque de l'époque, elles ont pour la plupart rejoint le groupe de Port-Marly. Au moment du motu proprio de 2007, une demande rassemblant 40 familles représentant près de 200 âmes est exprimée au curé d'alors qui la soumet à son conseil paroissial qui refuse d'y donner suite « en raison des événements de Port-Marly », lesquels datent de près de 20 ans ! Régulièrement renouvelée depuis 2007, cette demande a tout aussi régulièrement été repoussée soit « parce qu'il n'y a pas de prêtre désireux de la célébrer » soit « parce qu'il n'y a pas de lieu de culte disponible ».

Or, depuis le 15 janvier 2017, la chapelle des franciscaines de Saint-Germain-en-Laye accueille chaque dimanche, et même désormais chaque jour, la célébration de la forme extraordinaire du rite romain en raison de la fermeture temporaire de l'église Saint-Louis de Port-Marly pour des travaux qui n'en finissent pas. Et, chaque dimanche ou presque, aux habitués fidèles de Port-Marly, se joignent de nouveaux fidèles habitant Saint-Germain-en-Laye heureux ou tout simplement curieux de participer à cette messe si longtemps prohibée dans leur ville.

II - Les résultats

Voici les résultats de ce sondage réalisé par le cabinet Progress Conseil auprès d'un échantillon de 412 catholiques déclarés sur un échantillon de 664 personnes représentatives de la population de 18 ans et plus résidant à Saint-Germain-en-Laye (62%). La passation des enquêtes a été réalisée par téléphone selon la méthode des quotas du 12 avril au 2 mai 2018.

En complément figure un comparatif des principaux résultats de cette enquête avec ceux du sondage réalisé du 30 novembre au 8 décembre 2009 par le cabinet JLM Études dans l'ensemble du diocèse de Versailles .

1) Assistance à la messe

33,7% des sondés déclarent assister à la messe chaque semaine
8,7% une à deux fois par mois

soit au total 42,4% de pratiquants selon les critères contemporains

13,8% pour les grandes fêtes
23,5% occasionnellement
20,1% jamais

2) Connaissance du motu proprio

52,7% de l'ensemble des catholiques du diocèse déclarent connaître le motu proprio Summorum Pontificum de Benoît XVI contre 47,3% qui n'en ont jamais entendu parler. Les résultats au niveau diocésain étaient forts différents puisque 69,2% avaient entendu parler du motu proprio contre 30,2% qui l'ignoraient et 0,6% qui ne répondaient pas. L'explication de cette différence réside sans doute dans le temps qui passe puisqu'en 2009 le motu proprio n'avait que deux ans et que le pape était toujours Benoît XVI.

De fait, chez les catholiques qui pratiquent au moins une fois par mois, le résultat se rapproche de celui du sondage diocésain puisqu'ils sont 77,1% à être au courant de l'existence du motu proprio contre seulement 22,9% qui l'ignorent (82,7% contre 17,3% lors du sondage diocésain de 2009).

3) Perception du motu proprio

43,4% des sondés trouvent normale la coexistence des deux formes du rite romain au sein de leur paroisse (contre 60,1% en 2009 pour l'ensemble du diocèse) ; 24,3% la trouvent anormale et 32,3% ne se prononcent pas (18,9% lors du sondage diocésain de 2009).

Le résultat local de 2018 est en recul par rapport au résultat diocésain de 2009. Toutefois, la part de fidèles qui jugent « anormale » cette coexistence demeure proche de celle relevée par le sondage diocésain : 24,3% aujourd'hui contre 21,1% à l'époque. Plus qu'à un changement d'opinion des catholiques de Saint-Germain-en-Laye à l'égard du motu proprio, c'est à la méconnaissance que les catholiques ont aujourd'hui du motu proprio que ce recul semble devoir être attribué : de fait, le nombre de sondés ne répondant pas passe de 18,9% en 2009 à 32,3% en 2018. N'oublions pas en outre que sous Benoît XVI, à l'époque du précédent sondage, le thème de la plus grande dignité des célébrations liturgiques était central.

4) Participation à la forme extraordinaire

À la question « Si la messe était célébrée en latin et grégorien sous sa forme extraordinaire dans votre paroisse, sans se substituer à celle dite ordinaire en français, y assisteriez-vous ? », les catholiques pratiquants répondent :

Chaque semaine : 24%

1 ou 2 fois par mois : 19,4%

Soit 43,4% des pratiquants actuels de Saint-Germain-en-Laye qui iraient au moins une fois par mois participer à une messe en latin et en grégorien selon le missel de 1962, à la condition que celle-ci leur soit proposée dans leur paroisse. Un résultat au final pas si éloigné que ça de celui enregistré en 2009 au niveau diocésain : 50,3%.

Image: rs20180828135821_compaSGL.jpg

III - LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1) Le premier enseignement de ce sondage est qu'il confirme tous ceux précédemment réalisés, aussi bien au niveau national que diocésain. Même si les résultats sont un peu moins différents que ceux mesurés dans le diocèse de Versailles en 2009, ils restent très intéressants :

- pour un catholique qui juge « anormale » la coexistence paroissiale des deux formes du rite romain, deux la jugent « normale » ,
- plus de quatre pratiquants de Saint-Germain-en-Laye sur 10 assisteraient à la célébration de la forme extraordinaire en paroisse si celle-ci y était célébrée ordinairement.

Rapportés au nombre d'habitants de la ville (45 000), voici ce que cela signifie : 62% de catholiques représentent 27 900 catholiques dont 42,4% sont pratiquants, soit 11 830 personnes ; 43,4% d'entre eux assisteraient au moins une fois par mois à la messe traditionnelle, soit 5 134 fidèles. Mais y a-t-il vraiment près de 12 000 pratiquants à Saint-Germain ? Les spécialistes des enquêtes d'opinion savent qu'il y a toujours une sur-réponse des sondés qui tendent à répondre dans le sens induit par le questionnaire qui leur est proposé : en l'espèce, l'attestation de présence hebdomadaire ou mensuelle à l'église est surévaluée par les intéressés. C'est une des raisons pour lesquelles le chanoine Boulard croyait plus aux enquêtes mesurant la pratique effective qu'aux sondages. Il reste que l'intérêt indubitable des sondages est d'indiquer des tendances et des proportions fiables.

2) Les faits aussi le sont, qui confirment très exactement les proportions. Il y a depuis plus d'un an 10 messes dominicales célébrées à Saint-Germain-en-Laye : 6 dans la forme ordinaire (3 en l'église Saint-Germain, 2 en l'église Saint-Léger et une au Carmel) et 4 dans la forme extraordinaire, soit 4 pour 10 ce qui correspond exactement à la proportion de pratiquants de la ville désireux de bénéficier de la liturgie traditionnelle. En soi, l'offre liturgique actuelle à Saint-Germain correspond donc à la demande mesurée par notre sondage... sauf que les messes traditionnelles offertes actuellement en la chapelle des franciscaines sont supposées retourner demain à Port-Marly.

3) La pastorale s'adaptera-t-elle à cette « demande » ? Très concrètement, que se passera-t-il donc lorsque l'église Saint-Louis de Port-Marly - dont la restauration prend bien plus longtemps que prévu - ouvrira enfin de nouveau ses portes , dans un mois, six mois ou un an ? L'une des deux paroisses de Saint-Germain-en-Laye offrira-t-elle enfin une célébration dominicale régulière de la forme extraordinaire ou les 40% de fidèles désireux d'en bénéficier devront-ils à nouveau s'en passer ?

4) Répétons encore une fois que plus aucun des obstacles opposés depuis 10 ans par les curés successifs de Saint-Germain-en-Laye à la célébration de la forme extraordinaire ne subsiste : le lieu de culte existe (la chapelle des franciscaines, donc) et les prêtres idoines aussi (au moins un des prêtres du doyenné est familier de la forme extraordinaire). Pourtant, l'été dernier, alors que les travaux en l'église Saint-Louis de Port-Marly semblaient devoir se terminer, le curé de la paroisse Saint-Germain s'était empressé d'annoncer l'arrivée de l'éparchie ukrainienne à la chapelle des franciscaines, comme pour couper l'herbe sous le pied des familles traditionnelles locales qui voulaient y conserver au moins une célébration de la forme extraordinaire chaque dimanche... Bref, aujourd'hui, la paix liturgique concrète existe dans la ville, parfaitement manifestée lors de la dernière Fête-Dieu, organisée conjointement par les communautés ordinaire et extraordinaire. Finira-t-elle avec le retour des « tradis » à Port-Marly ou se prolongera-t-elle pour le bien de tous ?

5) Il faut le souligner, la seule évolution notable que ce sondage local de 2018 révèle par rapport à notre dernier sondage national de 2008 et à notre sondage diocésain de 2011 est un « recul de mémoire » par rapport au motu proprio de Benoît XVI de 2007. Il y a donc pour nous un « devoir de mémoire », qui nous conforte dans notre volonté de continuer à offrir, chaque semaine, une information détaillée sur tel ou tel aspect de l'univers Summorum Pontificum et sur la diffusion toujours plus large de la forme extraordinaire dans le monde. À Saint-Germain-en-Laye comme en France. Dans le diocèse de Versailles comme à travers les 5 continents.